



## Guide sur la sécurité de l'information

Conformément à la Politique sur la sécurité du gouvernement (PSG), l'accès aux renseignements est limité aux personnes autorisées dont les fonctions nécessitent un tel accès, suivant le principe du besoin de connaître.

CATÉGORIE	PROTÉGÉ		CONFIDENTIEL		SECRET	TRES SECRET
	A	B	C	TOUT RENSEIGNEMENT LIÉ À L'INTÉRÊT NATIONAL QUI POURRAIT VRAISEMBLABLEMENT FAIRE L'OBJET D'UNE EXCEPTION EN VERTU DE LA LOI SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS OU DE LA LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET QUI S'APPLIQUE AUX RENSEIGNEMENTS PERSONNELS. À L'INFORMATION SUR LA VIE PRIVÉE ET À L'INFORMATION SUR LES ENTREPRISES DE NATURE DÉLICATE		
<b>SENSIBILITÉ</b>	Une atteinte à l'intégrité des renseignements risquerait de porter un préjudice					
<b>Définition</b>	Un nombre très restreint de renseignements pour lesquels toute atteinte à l'intégrité risquerait de causer un préjudice extrêmement grave, comme la perte de vie					
<b>Exemples</b>	Correspondance courante avec nom, adresse, sexe, date de naissance, numéro d'assurance sociale ou CIDP. (Remarque : Ces données sont classées Protégé B lorsqu'elles sont réunies dans le dossier d'un employé ou d'un client.)	Questions d'ordre personnel, médical ou financier P. ex., présentation au Conseil du Trésor, vérification de consentement et d'autorisation du personnel, paie, résultats de tests, références, conflits d'intérêts, admissibilité aux prestations sociales, etc.	Menace de mort ou touchant les opérations des ministères P. ex., enquêtes sur des menaces proférées contre des individus.	Documents touchant les consultations et les négociations courantes entre les ministères et leurs homologues provinciaux	Procès-verbaux ou rapports des débats du Cabinet ou des comités du Cabinet relativement aux responsabilités ministérielles. P. ex., Mémoires au Cabinet	Renseignements susceptibles de représenter une menace à la sécurité du Canada P. ex., <i>fermeture</i>
<b>Inscription de la cote de sécurité</b>	Coin supérieur droit au recto du document.					
<b>Transmission et transport (exigences minimales)<sup>1</sup></b>	<b>REMARQUE :</b> Dans les cas où une évaluation des menaces et des risques par le DPIS le justifie, utilisez un niveau de classification de sécurité plus élevé pour l'entreposage, le transport et la transmission.					
<b>A la main</b>	Entre personnes autorisées seulement, suivant le principe du besoin de connaître	Entre personnes autorisées seulement, suivant le principe du besoin de connaître	Entre personnes autorisées seulement, suivant le principe du besoin de connaître	Entre personnes autorisées seulement, suivant le principe du besoin de connaître	Entre personnes autorisées seulement, suivant le principe du besoin de connaître	Entre personnes autorisées seulement, suivant le principe du besoin de connaître
<b>Courrier<sup>2</sup> (au Canada et à l'extérieur du Canada)</b>	Enveloppe collée simple, sans cote de sécurité	Deux enveloppes collées, sans cote de sécurité sur l'enveloppe extérieure	Une mallette pour documents ou un autre type de contenant verrouillé ou scellé de résistance égale ou supérieure peut remplacer une enveloppe simple collée	Deux enveloppes collées, sans cote de sécurité sur l'enveloppe extérieure	Une mallette pour documents ou un autre type de contenant verrouillé ou scellé de résistance égale ou supérieure peut remplacer une enveloppe simple collée	Consultez le DPIS
<b>Télécopieur</b>	Télécopie, courrier électronique, infrastructure ministérielle	Télécopie protégée	Télécopie protégée	Consultez le DPIS	Consultez le DPIS	Consultez le DPIS
<b>Courrier électronique</b>	Chiffre au moyen d'un certificat basé sur l'identité (maCLE)	Chiffre au moyen d'un certificat basé sur l'identité (maCLE)	Chiffre au moyen d'un certificat basé sur l'identité (maCLE)	Ne pas transmettre	Ne pas transmettre	Ne pas transmettre
<b>Entreposage électronique</b>	Infrastructure ministérielle	CiE USB encryptée approuvée par le DPIS	Rayonnage ouvert, registre central, classeur verrouillé ou contenant de sécurité verrouillé	Consultez le DPIS	Consultez le DPIS	Consultez le DPIS
<b>Entreposage<sup>3</sup></b>	Classeur verrouillé	Aire de travail	Contenant de sécurité verrouillé	Contenant de sécurité verrouillé et approuvé par la GRC	Contenant de sécurité verrouillé et approuvé par la GRC	Contenant de sécurité verrouillé et approuvé par la GRC
<b>Zone de sécurité minimale</b>	Aire de travail	Aire de travail	Zone de sécurité	Zone de sécurité	Zone de sécurité	Zone de haute sécurité
<b>Destruction<sup>4</sup></b>	Déchet/éteuses à papier - Type III A	Déchet/éteuses à papier - Type III A	Déchet/éteuses à papier - Type II (niveau B)	Zone de sécurité	Zone de sécurité	Zone de haute sécurité
<b>Niveau de l'enquête de sécurité sur le personnel</b>	Cote de fiabilité		Niveau I – Confidentiel		Niveau II – Secret	Niveau III – Très secret

<sup>1</sup> Transmission : acheminement de renseignements protégés et classifiés d'une personne à une autre ou d'un lieu à un autre par un tiers. Transport : acheminement de renseignements protégés et classifiés d'une personne à une autre ou d'un lieu à un autre.

<sup>2</sup> (Pour obtenir des éclaircissements, communiquez avec l'agent de sécurité - Guide de la GRC - G1-009.) Approuvé par le bureau de l'agent de sécurité du ministère.

<sup>3</sup> Approuvé pour le transport de documents classifiés jusqu'au niveau Secret inclusivement [http://www.cmp-crc.gc.ca/ohysecc-secmatres-ilm/ohubs/seg/html/ist\\_0003\\_f.htm](http://www.cmp-crc.gc.ca/ohysecc-secmatres-ilm/ohubs/seg/html/ist_0003_f.htm)

<sup>4</sup> Approuvé pour l'entreposage de dossiers classifiés jusqu'au niveau Secret dans une zone de sécurité ou une zone de haute sécurité (classées à quatre portes) [http://www.cmp-crc.gc.ca/ohysecc-secmatres-ilm/ohubs/seg/html/lequip\\_0343\\_f.htm](http://www.cmp-crc.gc.ca/ohysecc-secmatres-ilm/ohubs/seg/html/lequip_0343_f.htm)

Approuvé pour l'entreposage de dossiers classifiés jusqu'au niveau Secret inclusivement, comme décrit dans le lien suivant (DASCO) [http://www.cmp-crc.gc.ca/ohysecc-secmatres-ilm/ohubs/seg/html/lequip\\_0373\\_f.htm](http://www.cmp-crc.gc.ca/ohysecc-secmatres-ilm/ohubs/seg/html/lequip_0373_f.htm)

<sup>5</sup> Equipement suggéré pour la destruction des renseignements jusqu'aux niveaux Secret et Très secret inclusivement [http://www.cmp-crc.gc.ca/ohysecc-secmatres-ilm/ohubs/seg/html/lequip\\_0237\\_f.htm](http://www.cmp-crc.gc.ca/ohysecc-secmatres-ilm/ohubs/seg/html/lequip_0237_f.htm)